



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Décision du 29 mai 2020 portant nomination du vice-président du collège de déontologie au sein du ministère de la justice

NOR : JUST2019062S

### *Le collège de déontologie,*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2019 relatif à la création, à la composition et aux attributions du collège de déontologie au ministère de la justice ;

Vu le règlement intérieur du collège de déontologie du ministère de la justice adopté le 29 mai 2020 ;

### *Décide,*

#### Article 1

Conformément à l'article 5 IV de l'arrêté du 29 octobre 2019 susvisé, Monsieur Jean-Christophe GRACIA, premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, rapporteur public au tribunal administratif de Paris est désigné à l'unanimité vice-président du collège de déontologie du ministère de la justice.

#### Article 2

La présente décision fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du ministère de la justice.

Le président du collège de déontologie

François FELTZ